



SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Élections du Comité Exécutif, 2023 Procédure électorale

Introduction

Le vote se fera uniquement par la poste ou par voie électronique. Il n'y aura pas de vote sur place lors du Congrès International de 2023 à Rome, ni de vote par procuration.

Le registre électorale ne comprend que les membres dont les cotisations auprès de leurs sociétés nationales seront à jour en date du 31 décembre 2022. Les membres n'ont droit qu'à un seul vote, même s'ils sont membres de plus d'une société constituante de la SIEDS. Les membres de plus d'une société doivent utiliser la société de leur lieu de résidence à cet effet. **Les questions concernant les cotisations individuelles doivent être adressées à la société nationale concernée et non pas au secrétariat de la SIEDS.**

Les membres peuvent voter par vote électronique ou par vote postal. La liste des électeurs est établie suivant le répertoire électronique de la SIEDS. Il faut donc que **tous les membres, peu importe qu'ils participent par vote électronique ou postal, soient enregistrés dans le répertoire. Les sociétés nationales, par l'entremise de leurs secrétaires ou trésoriers, doivent faire parvenir au secrétaire aux communications de la SIEDS (nelson.guilbert@uqtr.ca) une liste à jour de leurs membres au plus tard le 23 décembre 2022. Les membres ne pourront pas voter si leur nom n'apparaît pas sur la liste électorale, conformément au règlement intérieur, Article A10.**

Vote électronique

Le vote électronique, avec mot de passe protégé, sera mis à la disposition de tous les membres dont les adresses courriel sont inscrites dans le répertoire en ligne. Le système de vote électronique sera en opération à compter du 6 mars jusqu'au 5 mai 2023. Des instructions

détaillées sur la manière de voter en ligne seront envoyées **par courrier électronique** le 6 mars 2023 par le secrétaire aux communications de la SIEDS. Ces instructions seront également affichées sur le site internet de la SIEDS et celui de toutes les sociétés nationales. Le secrétaire aux communications de la SIEDS ne sera pas tenu responsable au cas où un membre ne recevrait pas le message électronique initial du 6 mars 2023.

Le vote électronique se termine à minuit, Heure normale de l'Est (UTC-5), le 5 mai 2023.

Vote postal

Les membres qui ne souhaitent pas, ou ne sont pas en mesure de voter par voie électronique peuvent obtenir les bulletins de vote postal auprès du Secrétaire de leur société nationale. Une fois rempli, le bulletin de vote postal doit être placé dans une enveloppe anonyme fermée, elle-même placée à l'intérieur de l'enveloppe qui sera expédiée par la poste. Le nom du membre au complet, écrit lisiblement, ainsi que le nom de la société nationale à laquelle il ou elle appartient doit apparaître sur l'enveloppe extérieure.

Le vote postal débutera le 9 janvier 2023. Les votes par la poste doivent parvenir à l'adresse suivante **avant le 5 mai 2023** :

Nelson Guilbert
Secrétaire aux communications de la SIEDS
4265 rue Savard app. 4
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 2G4 Canada

Lors de la première étape du dépouillement, la présence sur le registre électoral du nom figurant sur l'enveloppe extérieure sera vérifiée. Toute enveloppe ne portant pas le nom d'un membre, ou portant le nom d'une personne ne figurant pas sur le registre électoral, ou portant uniquement un nom de famille lorsque le registre électoral comporte plus d'une personne de ce nom, sera déclarée non-recevable, et l'enveloppe intérieure ne sera pas ouverte.

Les bulletins de vote portant des marques identificatrices, ou qui indiquent plus de noms qu'il n'y a de postes à remplir, seront déclarés nuls. Les votes pour des non-candidats seront considérés comme votes blancs pour ce qui concerne ces votes, mais les autres sections du vote resteront valides.

Général

Au cas où un membre aurait par inadvertance voté à la fois par la poste et par voie électronique, son vote électronique sera retenu et le vote postal sera ignoré. La vérification des doubles votes aura lieu avant le dépouillement des votes postaux.

Le dépouillement aura lieu à l'Université du Québec à Trois-Rivières (Canada) entre le 15 et le 26 mai 2023.

Le résultat des élections sera annoncé six semaines avant le Congrès de Rome, et sera affiché sur le site internet de la SIEDS.

Nelson Guilbert
Au nom du comité électoral de la SIEDS, 2023